

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 05 septembre 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures trente,
28 août 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 29 août 2024 Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Tony BERTRON, Virginie CARRÉ, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAISS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Daniel GUÉRINET, Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure MÉTIVIER,
- présents : 12
- votants : 12 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Service de Gestion comptable : Demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables -2*- Renouvellement de la convention postale ; -3*- Demandes de subventions : Dossiers DETR 2025 et Subvention régionale Contrat Pays de La Loire 2026 ; -4*- Subvention au Comité des Fêtes : Fête Nationale; - 5*- Remboursement d'achat à une élue ; 6*- Rentrée scolaire ; -7*- Décisions municipales ; -8*- Bilan Animations estivales 2024 : Fête nationale, Soirées estivales, Fête de la Terre, du Commerce et de l'Artisanat; -9*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -10*- Informations communautaires ; -11*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Christelle PHILIPPE comme secrétaire de séance.

2024-09-01 : SERVICE DE GESTION COMPTABLE :

1- DEMANDES EN ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Maire présente une première demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables qui concerne les exercices 2006 et 2013 éditée par le comptable Trésorier de La Flèche qui souhaite une décision de l'ordonnateur.

* Budget communal : 560.73 € au compte 6541

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde décharge au comptable de la somme présentée ci-dessus, et la prévoit au budget communal désigné.

2- DEMANDES EN ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Maire présente une seconde demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables qui concerne l'exercice 2014 éditée par le comptable Trésorier de La Flèche qui souhaite une décision de l'ordonnateur.

* Budget communal : 171.72 € au compte 6541

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde décharge au comptable de la somme présentée ci-dessus, et la prévoit au budget communal désigné.

2024-09-02 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POSTALE :

Monsieur le Maire informe que l'actuelle convention de partenariat avec la poste arrive à échéance le 30/12/2024, il convient donc de procéder à son renouvellement. Celle-ci comporte quelques évolutions. L'indemnité forfaitaire de garantie de 14 220 € par an, qui permet d'amortir financièrement le poste de la salariée, peut être valorisée par la vente de produits postaux en fonction du chiffre des ventes, de la réalisation de services postaux et de services financiers et prestations associées.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de proposer et préserver ce service, fort apprécié sur la commune. L'exigence de l'ouverture de l'agence postale à 12 heures par semaine est largement atteinte, puisque même pendant les congés de l'agent titulaire, un remplacement est organisé afin de ne pas pénaliser les utilisateurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention entre La Poste et la Commune de Villaines-sous-Malicorne pour une durée de 9 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-09-03 : DEMANDES DE SUBVENTIONS : DETR 2025 et Contrat Pays de La Loire 2026

Le chantier de rénovation des sanitaires de l'école est achevé et s'est plutôt bien passé dans le délai imparti. Au fil du chantier sont apparus des besoins supplémentaires et essentiels pour le confort du bâtiment et la sobriété énergétique. Ces travaux cumulés représenteraient une somme importante. Monsieur le Maire propose de réaliser une 2^{ème} phase de travaux pour lesquels des subventions permettraient d'alléger le coût. Ces travaux porteraient essentiellement sur la réfection des faux-plafonds, l'éclairage avec une optimisation par LED, l'isolation et le remplacement des huisseries (baies vitrées et portes) qui datent des années 80, ainsi que d'éventuels autres travaux.

Un audit énergétique a été demandé dans cette démarche au Cabinet M3E qui avait déjà réalisé l'audit pour la rénovation de la Mairie. Celui-ci intervient en phase préparatoire à l'étude qui pourrait être menée par le Cabinet PIX ARCHITECTURE par la réalisation d'un cahier des charges et d'un avant-projet. Ces études permettront en partie de concourir au Contrat Régional 2026 pour une subvention à hauteur d'environ 30 000 € et à la DETR 2025 pour un financement à hauteur de 50% du projet, afin d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les dossiers doivent être déposés fin novembre 2024 pour une réponse d'éligibilité au printemps-été 2025 pour des travaux qui pourraient intervenir fin 2025 et début 2026, en privilégiant les congés scolaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes de subventions pour la réalisation de cette 2^{ème} phase de travaux à l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-09-04 : SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA FÊTE NATIONALE 2024 :

Le Maire présente la demande de subventionnement du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête nationale 2024.

Le Maire explique que, chaque année, le Comité des Fêtes co-organise la fête nationale et la commune lui rembourse les frais liés à la collectivité, les "salades aux patates" et boissons pour les conseillers municipaux, les agents communaux et leurs conjoints ainsi que les musiciens. Suivant le décompte établi, **le Maire propose aux élus de rembourser le comité des fêtes sous forme de subvention d'un montant de 829 € pour 2024.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-09-05 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE :

Christelle PHILIPPE, intéressée dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres trois factures des magasins "GIFI" et "ACTION" et « FLORILEGE » de La Flèche relatifs à l'achat de supports papiers WC, poubelles WC, marchepieds, corbeilles à papier.. Considérant que ces commerces n'acceptent pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 87.32€ TTC à Christelle PHILIPPE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Christelle PHILIPPE, revient dans la salle.

2024-09-06 : RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025 :

Le Maire donne la parole à la deuxième adjointe au Maire en charge des affaires scolaires qui résume la rentrée scolaire de ce lundi 02 septembre 2024.

Présentation de la répartition des effectifs par classe: Au total 91 élèves ont fait leur rentrée

Emmanuelle BOURNEUF Maternelle TPS, PS, MS : 22 élèves

Claire BRIEAU Grande Section de maternelle et CP : 18 élèves

Delphine ENDRES CE1- CE2 avec décharge de direction le lundi par Léa BRISSY : 24 élèves

Mélanie TOUBLET, CM1-CM2 : 27 élèves, dont 19 élèves de CM2 qui quitteront l'école à la prochaine rentrée.

Remerciements à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation du petit déjeuner d'accueil le jour de la rentrée. Adrien BESSON, Président de l'Association souligne que les parents apprécient ce moment de convivialité et qu'il y avait davantage de présents cette année.

A la restauration scolaire, des îlots ont été mis en place. Ainsi les élèves vont se placer seuls ce qui leur permet de s'habituer progressivement au self-service. Il y a de bons retours de leur part, ils apprécient le service en plateau.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2024-09-07 : DÉCISIONS MUNICIPALES JUIN JUILLET AOÛT 2024 :

1- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de Maître Dupont et Bompard, Notaires Associés concernant une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé 16 rue du Maine. Monsieur le Maire informe, que dans le cadre de sa délégation, et qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain et a renoncé à acquérir le bien. .

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
37-2024	Devis Référence COL240602889-7156149P MANUTAN COLLECTIVITE - NIORT	Achat Combi-cuisine enfants pour l'école– 780€ HT.
38-2024	Devis N°0151804550 NATHAN Interforum 94206 YVRY-SUR-SEINE	Achat meubles à étagères pour l'école : 705.89 € HT
39-2024	Devis N°09305 SABLÉ DECOR ZA La Fouquerie -72300 SOLESMES	Fourniture pour rafraîchissement vestiaires foot : 294.50€ HT
40-2024	Devis du 13/07/24 USF Canoë-Kayak Les Poulliers 72200 LA FLECHE	Locations et accompagnement sortie estivale : 240 € TTC
41-2024	Devis PRHCG2407SQH000269 PROTECTHOM 12 rue Gutenberg 53203 CHATEAU GONTIER	Achat flexible et brosse, cartouche pour aspirateur salle des fêtes et produits sols : 326.84 € HT
42-2024	Devis N°9810724 M3E 38 rue du 11 Novembre LA SUZE SUR SARTHE	Audit énergétique de l'école : 2300 € HT
43-2024	Devis N°28654 TLD PRO Le Chêne au loup 50870 TIREPIED	Achat produits d'entretien 1364.38 € HT
44-2024	Devis D-13082024-27232 PANNEAU POCKET 287 rue André Philip 69003 LYON	Abonnement 2 ans : 460€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2023-09-08 : BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES 2024 :

1- FÊTE NATIONALE 2024 :

La fête nationale 2024 s'est déroulée le samedi 6 juillet 2024.

Les structures gonflables ont plu et les jeux ont été très appréciés.

Pour les prochaines éditions, revoir la communication en précisant les horaires sur les affiches ainsi que la gratuité des animations.

Le jeu de piste chasse aux galets a également très bien fonctionné, animation à refaire.

Réflexion sur de nouveaux jeux, comme le cornhole, jeux de palets qui seraient peut-être plus simple à organiser qu'un tournoi de pétanque, stand de tirs à la carabine...

Concernant la mise en place de lots de récompense, prévoir de prendre une délibération en amont de l'évènement.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2- SOIRÉES ESTIVALES 2024 :

Monsieur le Maire liste les soirées estivales :

Mardi 16 juillet : Canoë-kayak : 20 participants (coût 240€) – revoir le transport pour se rendre au point de départ de la mise à l'eau.

Mardi 23 juillet : Soirée Festiloir à Arthezé : environ 120 personnes, bon spectacle

Mardi 30 juillet : Randonnée pédestre – Découverte de la voie verte avec Daniel GUERINET : 32 participants

Mardi 06 août : Pique-nique et jeux en familles ou entre amis au stade (mölky, pétanque, jeux de sociétés) 20 participants

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

3- SOIRÉES ESTIVALES 2024 :

FÊTE DE LA TERRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Maire donne la parole à Jean-Marie PRECHAI, Président de cette association. Monsieur PRECHAI remercie tout le Conseil Municipal d'avoir répondu présent et participé à l'organisation de cet évènement qui a connu une belle réussite collective. Les

commerces de Villaines ont bien été représentés avec des prestations de qualité sur les soirées festives. Le monde agricole a bien été mis en valeur avec de belles présentations des animaux et le stand des agriculteurs de Villaines a été bien apprécié. Le chapiteau représente un gros poste de dépense dans le budget de l'événement mais au regard de la météo, il s'est avéré essentiel dans la réussite de ces jours de festivité.

Monsieur le Maire précise que ce fut une belle opération de promotion de la commune, tant par la décoration originale que par le nombre d'exposants.

Une soirée de remerciements aura lieu le 19 octobre prochain.

2024-09-09 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :

1* COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON informe que dans la suite des travaux de rénovation des sanitaires de l'école, une visite de contrôle de l'accessibilité est prévue la semaine de la rentrée.

Des photos de la rénovation du logement T2 ont été diffusées. Le logement est disponible à la location.

Les projecteurs du stade de foot ont été réorientés vers le stade suite à la FTCA. Des projecteurs ont été remplacés.

2* COMMISSION COMMUNICATION

Marie-Jo ROUAULT travaille d'ores et déjà sur le prochain numéro du bulletin municipal. A ce titre elle demande à récupérer le maximum de photos de la FTCA pour l'illustrer.

3* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE remercie ses collègues élus et les jeunes du dispositif argent de poche pour avoir terminé les travaux de peinture du portail du cimetière.

Grosse affluence en juillet et sur les 3 derniers jours d'août du Centre de loisirs, hausse de fréquentation identifiée sur l'ensemble de la Communauté de communes.

4* COMMISSION CADRE DE VIE

Les oriflammes qui ont été réalisés par les associations de Villaines vont être récupérées par chaque section. Ces décorations pourront de nouveau servir pour de prochains événements. Certains éléments de décoration pourraient être empruntés pour un autre comice.

2024-09-10 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire précise que, concernant le Contrat Régional, toutes les communes qui avaient un projet ont été satisfaites. D'autre part, dans le cadre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), visant à réduire les disparités de ressources entre les collectivités, la commune de Villaines recevra environ 18 000€.

Daniel GUERINET participera à la prochaine commission déchets. Une étude est en cours pour la mise en œuvre de bacs de collecte pour 2026.

Le chantier de l'Entreprise NORAS a débuté. Traversée électrique est trop basse au dessus de la V.C N°1.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de riverains de la zone de la Bertraie alertant sur la circulation importante et sur l'état de la route. La copie du courrier a été transmise aux services concernés de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra à Villaines le jeudi 26 septembre 2024.

2024-09-11 : QUESTIONS DIVERSES :

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune.

Joël BIGNON informe que le chantier des 10 logements de Sarthe Habitat au Lotissement Les Grandes Forges a redémarré. Il demande également si la route départementale qui va à Crosnières sera goudronnée. Le Maire répond que le Département a cette rénovation en projet mais que la Commune doit d'abord réaliser quelques travaux de réseaux

Jean-Marie PRECHAIS intervient en précisant que des problèmes d'évacuation eaux pluviales interviennent lors de grosses pluies d'orage notamment ; la liaison entre les deux réseaux devrait être faite. Les travaux de modifications réalisés par la Communauté de communes doivent être faits avant que le Département intervienne à son tour. Il interpelle également sur le remplacement du siège du tracteur tondeuse de la commune qui est en cours.

Christophe PERDRIX interpelle concernant l'installation des gens du voyage sur un terrain privé près de la station d'épuration.

Gervais COMPAIN informe sur la tenue d'un festival de musique le 15 septembre au Bailleul. Un ensemble de 100 musiciens et un groupe d'Angers se produiront.

Marie-Jo ROUAULT appelle à la vigilance concernant la situation d'une personne en perte d'autonomie qui présenterait des pertes de repères spatiaux et temporels.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal seront les jeudis 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2024.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt trois heures et treize minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Marie-Jo ROUAULT

Tony BERTRON

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN